

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris propose de fournir des sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens demandeurs, afin de favoriser le développement de la nature en ville ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 21 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 19 juin 2018 ;

Vu la saisine du Conseil du 9^e arrondissement en date du 8 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 20 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature par la distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens qui en feront la demande.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 11, nature 6068, destination P5111 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO